

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/04/2025 - 7911 - 2017 B 07117 - 532 064 987 - 2 B TAXI

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065-SD  
2021

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service

7711  
7711

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020

Régime simplifié d'imposition  X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

ZB TAXI  
15 AVENUE VICTOR HUGO  
93320 LES PAVILLONS SOUS-BOIS

SIRET 5 3 2 0 6 4 9 8 7 0 0 0 2 9 MéI: hachimbenamer@hotmail.fr

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées Transports urbains et suburbains de voyageurs

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 28 % Déficit  
Bénéfice imposable à 15 % 1 829 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10,4%

2 Plus-values  
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A   
Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies   
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies  Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs   
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies   
Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt  
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (art. 223 quinquies C-1-2)**

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre   
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée  
Nom / Adresse N°  
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre   
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe  
Nom / Adresse N°

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE GENERATION EXPERT

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET COM'EXPERTISE 2 RUE DE LA BRIQUEBARTIE 77500 CHELLES Tél: 0160060606  
Nom et adresse du conseil: Tél:

OGA/OMGA  Viseur conventionné  (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:  
Date: 03062021 Lieu: LES PAVILLONS-SOUS-BOIS  
Qualité et nom du signataire: Gérant Hamid BENAMER  
Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF)  prestataire :

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL**

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

2021

<b>H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>	
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	<b>a</b>
payées par la société elle-même	
payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b>
	<b>f</b>
	<b>g</b>
	<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>

<b>I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
BAMID BENAMER	50						
SAMIR BEZGICHE	50						

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(4)</sup>		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(5)</sup>		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2B TAXI  
Adresse 15 AVENUE VICTOR HUGO 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	AMAZIT KARIM Chauffeur taxi	20 RUE COLLETTE AUDRY 93310
2	ROBERT JEROME Chauffeur taxi	23 RUE GABRIEL PERI 94240
3	ROUIDI FOUAD Chauffeur Taxi	41 AVENUE ERNEST REYER 75014
4	BENAMER HACHIM Chauffeur Taxi	15 AVENUE VICTOR HUGO 93320
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	12 396			12 396				12 396
2	11 166			11 166				11 166
3	11 166			11 166				11 166
4	1 705			1 705				1 705
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	36 433			36 433				36 433

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	36 433	- de l'exercice . 2020 . . ⑩	2 051
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire Hamid BENAMER À LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, le 03/06/2021  
Gérant Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

### I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

#### A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

#### B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

#### C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

### II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

#### A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

#### B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	<b>Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit</b>	2468
------	---	------

*(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)*

**1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %**

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
<b>Total</b>							

**2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI**

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
<b>Total</b>		

**3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement**

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
<b>Total</b>		

Désignation de l'entreprise <u>2B TAXI</u>					Néant <input type="checkbox"/> *																		
Adresse de l'entreprise <u>15 AVENUE VICTOR HUGO 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS</u>																							
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> </tr> </table>										5	3	2	0	6	4	9	8	7	0	0	0	2	9
5	3	2	0	6	4	9	8	7	0	0	0	2	9										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>																		
Exercice N clos le <u>31/11/2020</u>																							
<b>ACTIF</b>																							
					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *			010	396 000	012		396 000														
		Autres *			014	10 520	016	10 520															
	Immobilisations corporelles *				028	58 021	030	46 563	11 458														
	Immobilisations financières * (1)				040		042																
	Total I (5)				044	464 541	048	57 083	407 458														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052																
		Marchandises *			060		062																
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066																
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068		070																
		Autres * (3)			072	3 060	074		3 060														
	Valeurs mobilières de placement				080		082																
	Disponibilités				084	1 866	086		1 866														
	Charges constatées d'avance *				092		094																
Total II				096	4 926	098		4 926															
Total général (I + II)				110	469 466	112	57 083	412 384															
<b>PASSIF</b>																							
								Exercice N 1	NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120	7 500														
	Écarts de réévaluation							124															
	Réserve légale							126	750														
	Réserves réglementées *							130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *							131															
	Report à nouveau							134	50 643														
	Résultat de l'exercice							136	4 776														
	Provisions réglementées							140															
Total I							142	63 669															
Provisions pour risques et charges							Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166	240														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)							169	337 237														
	Produits constatés d'avance							174															
Total III							176	348 714															
Total général (I + II + III)							180	412 384															
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs			199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184													

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

## COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 802 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2B TAXI		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						13/11/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	43 939
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	3 000
	Autres produits						230	31 963
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	78 901	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )						242	29 865
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	387	244	736
	Rémunérations du personnel *						250	37 260
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	617
	Dotations aux amortissements *						254	5 000
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				259		262	3
		Total des charges d'exploitation (II)				264	73 480	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>						270	5 421	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	370	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	275	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	4 776	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	4 776	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOI-SD)				324	275		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))				249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (41. sexies)		986	ZFU-TE (41. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (41. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (41. terdecies)		127	ZRR (41. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991					
	ZFANG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sex. bis)		992	Zone de développement prioritaire (44. quidecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	3 000
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies V)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b>		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	2 051	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
Déficits antérieurs reportables *		222 dont imputés sur le résultat :				360	222	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	1 829	372		



③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 2B TAXI										Néant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
ACTIF IMMOBILISÉ																					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	396 000	+02		-04		-06		406	396 000										
	Autres	410	10 520	+12		-14		-16		416	10 520										
Immobilisations corporelles	Terrains	420		+22		-24		-26		426											
	Constructions	430		+32		-34		-36		436											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		+42		-44		-46		446											
	Installations générales agencements divers	450		+52		-54		-56		456											
	Matériel de transport	460	57 060	+62		-64		-66		466	57 060										
	Autres immobilisations corporelles	470	961	+72		-74		-76		476	961										
Immobilisations financières		480		+82		-84		-86		486											
TOTAL		490	464 541	+92		-94		-96		496	464 541										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500	10 520	502		504		506		506	10 520										
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516											
	Constructions	520		522		524		526		526											
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536											
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546											
	Matériel de transport	550	40 602	552	5 000	554		556	45 602	556	45 602										
	Autres immobilisations corporelles	560	961	562		564		566	961	566	961										
TOTAL		570	52 083	572	5 000	574		576	57 083	576	57 083										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *		Long terme														
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	580													
	Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables janvier 2021

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2B TAXI Néant \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 2 2
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	2 2 2
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	4 394
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 021
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF-SD.

Désignation de l'entreprise: .....2B TAXI..... Néant \*

Exercice ouvert le: ..01/01/2020.. et clos le: .....31/12/2020

Données en nombre de mois | 1 | 2

<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :	376	2,00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	

<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	

<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	

<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	

<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case <input type="checkbox"/> 020 <input type="checkbox"/>											
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)   022						Effectifs au sens de la CVAE *   023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)   026											
Période de référence   024				/ /				160 / /			
Date de cessation				/ /							

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le  SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

<b>NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>901</b>		<b>NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES</b>	<b>902</b>	
<b>NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>903</b>	2	<b>NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES</b>	<b>904</b>	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2021

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

## **2B TAXI**

S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros  
**Siège social** : 15 AVENUE VICTOR HUGO

93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS  
**R.C.S** : 532 064 987

-----

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28//06/2021**

Le 28/06/2021,  
à 10 heures,

Monsieur HAMID BENAMER, détenant 50 parts sociales,  
Monsieur HACHIM BENAMER, détenant 50 parts sociales,

Associés de la société **2B TAXI**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur HAMID BENAMER, préside la séance en qualité d'associé possesseur de 50 actions.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels
- Affectation du résultat

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

HB . 176

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 lesquels font apparaître **un bénéfice de 4 776,08 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

### **Résolution n° 2**

#### **Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** faisant ressortir **un bénéfice de 4 776,08 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **50 643,29 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **55 419,37 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **55 419,37 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 55 419,37 Euros

### **Résolution n° 3**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

#### **La gérance**

